



Difference de loyer entre commerce dans locaux neufs

Par **alech_old**, le **06/10/2007** à **22:44**

Je me permet de vous contacter car je voudrais savoir si vous pourriez m'aider au sujet d'un litige que nous avons avec notre bailleur.

Je vous explique en 2 mots.

Un proprietaire a construit un batiment avec 12 boutiques au tarif de 274€ du metre carre, lors de la construction en Avril 2006 il nous avais promis verbalement certains aménagements qui n'ont jamais etes fait

Nous avons les autres commercants et moi appris que le bailleur etait associe dans un des magasins de la galerie mais au tarif de 149€ le metre carre alors que tous les autres commercants payent 274€.

A-t-il le droit de s'avantager au niveau du montant des loyers ?

Avons-nous en nous regroupants la possibilte de l'obliger a nous baisser le montant du loyer a m² ?

Pouvons nous demander le remboursement du trop-perçu ?

Merci d'avance

Cordialement